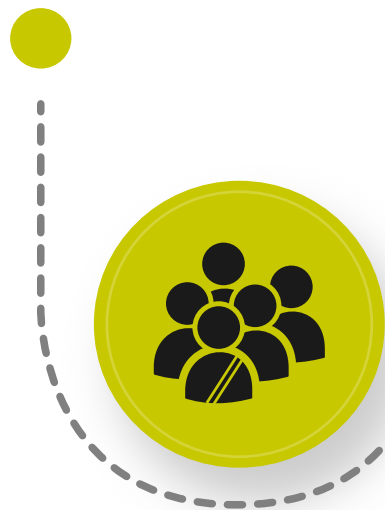


Modification du PLU de Brest métropole

Calendrier prévisionnel

NOVEMBRE 2020

Le Président engage la procédure de modification. Recensement des besoins, en collaboration avec les communes



JANVIER/MAI 2021

- > Etudes
- > Concertation préalable
- > Consultation de l'autorité environnementale



JUILLET 2021

Notification du projet aux communes de la métropole et aux personnes publiques associées (*)



DECEMBRE 2021

Le Conseil de la métropole approuve le projet de modification



DECEMBRE 2020

Le Conseil de la métropole définit les modalités de concertation préalable avec le public

JUIN 2021

Le Conseil de la métropole tire le bilan de la concertation préalable et, le cas échéant, délibère sur l'utilité des ouvertures de zones à l'urbanisation

SEPTEMBRE 2021

Enquête publique (1 mois)

JANVIER 2022

Entrée en vigueur de la modification

(*) Les personnes publiques associées (PPA) sont l'Etat, la Région, le Département, les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, artisanat), le pôle métropolitain du Pays de Brest, la section régionale de conchyliculture,